



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles

Question écrite n° 66333

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui communiquer le nombre de véhicules exclus du parc automobile pour cause de vieillesse ou d'accidents.

Texte de la réponse

Les véhicules exclus du parc automobile pour cause de vieillesse ou d'accident ne sont pas répertoriés. La seule estimation dont il peut être fait état est celle réalisée par le comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). D'après ce dernier, entre 1,3 et 1,5 million de véhicules deviennent chaque année, en France, « véhicules hors d'usage » pour cause de vieillesse ou par accident.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66333

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5411

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6794